



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Zoug, le 1^{er} avril 2026

Fundamenta Real Estate SA – décisions de l'Assemblée générale et plan de succession du Président du Conseil d'administration

- **Approbation des comptes annuels 2025**
- **Distribution exonérée d'impôt de CHF 0.60 par action**
- **Réélection de tous les membres du Conseil d'administration dans leurs fonctions**
- **Andreas Spahni quittera ses fonctions de membre du Conseil d'administration et de Président du Conseil d'administration au plus tard à l'Assemblée générale 2027 en raison de la planification de sa succession déjà en cours.**
- **Approbation de toutes les propositions concernant les rémunérations**
- **Création d'une marge de fluctuation du capital**

Fundamenta Real Estate SA a tenu aujourd'hui son Assemblée générale ordinaire à Zurich. 66.23% du capital-actions ayant droit de vote était représenté à l'événement.

Approbation des comptes annuels 2025 et d'une distribution de CHF 0.60 par action

Les comptes annuels 2025 ont été approuvés par l'Assemblée générale. Par ailleurs, la distribution de CHF 0.60 par action nominative autorisée, proposée par le Conseil d'administration, a été confirmée. La société peut prélever l'intégralité du dividende sur les réserves d'apport en capital, ce qui permet de le verser en exonération de l'impôt anticipé. Ce montant correspond à un rendement de distribution de 3.4% sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2025. Le montant total distribué de CHF 20.5 mios se traduit par un ratio de distribution de 94.1% sur le bénéfice net hors réévaluation. Le paiement sera effectué le 9 avril 2026 avec une date ex-dividende au 7 avril 2026.

Élection du Conseil d'administration et approbation du Rapport de rémunération

L'Assemblée générale a voté en faveur de la réélection de Ramona Lindenmann, Frédéric de Boer, Niels Roefs et Hadrian Rosenberg, membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat jusqu'à l'Assemblée générale de 2027. Andreas Spahni a été réélu pour un nouveau mandat de Président et délégué du Conseil d'administration avec 51.15% de voix pour, malgré le dépassement de la durée du mandat prévue par les directives Ethos. Andreas Spahni reconnaît ce résultat et, dans le cadre de la planification de la succession en cours, a annoncé son départ au plus tard d'ici la prochaine Assemblée générale 2027.

Niels Roefs et Hadrian Rosenberg ont été réélus membres du Comité de rémunération pour un nouveau mandat. Par ailleurs, l'Assemblée générale a confirmé le mandat de l'organe de révision (PricewaterhouseCoopers AG, Zurich) et du représentant indépendant (M^e Stephan Huber, avocat et notaire, Zoug) pour la durée du mandat allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Lors d'un vote consultatif, les actionnaires de Fundamenta Real Estate SA ont également approuvé le Rapport de rémunération ainsi que le cadre de rémunération du Conseil d'administration et de la direction.



Création d'une marge de fluctuation du capital

L'Assemblée générale a approuvé la proposition du Conseil d'administration visant à l'autoriser à modifier le capital-actions dans une fourchette donnée (marge de fluctuation de capital) pendant une durée maximale de deux ans. La condition préalable est que la limite supérieure de la marge de fluctuation du capital ne puisse dépasser le capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce de plus de CHF 41'019'096, le Conseil d'administration pouvant retirer, pendant la durée de la marge de fluctuation du capital, le droit de souscription à hauteur de 3'418'258 actions nominatives au maximum. L'article 3a est remplacé en conséquence dans les statuts.

Informations complémentaires

Fundamenta Real Estate SA

Poststrasse 4a, 6300 Zoug

Tél. +41 41 444 22 22

Dr. Andreas Spahni, Président et délégué du conseil d'administration

www.fundamentarealestate.ch, info@fundamentarealestate.ch

Asset Manager :

Swiss Prime Site Solutions AG

Poststrasse 4a, 6300 Zoug

Tél. +41 58 317 17 17

www.spssolutions.swiss, info@sps.swiss

Ricardo Ferreira, Chief Operating Officer – Mandats, ricardo.ferreira@sps.swiss

Monika Gadola Hug, Head Client Relations, monika.gadolahug@sps.swiss

Christian Gätzi, Chief Financial Officer, christian.gaetzi@sps.swiss

Benjamin Büecheler, Chief Investment Officer – Mandats, benjamin.bueecheler@sps.swiss

Agenda

Publication du rapport semestriel 2026 2 septembre 2026

Rapport en ligne

Fundamenta Real Estate SA met en ligne les informations clés relatives à son activité. Le rapport annuel 2025 détaillé (rapport complet, uniquement en allemand) est disponible en téléchargement ou consultable au siège de la société. Le rapport succinct présentant les faits et chiffres de l'exercice 2025 (compact) est disponible en allemand et en français et peut également être téléchargé en ligne :

gb.fundamentarealestate.ch

Fundamenta Real Estate SA

Fundamenta Real Estate SA est l'unique société anonyme immobilière cotée à la SIX Swiss Exchange qui se concentre sur l'immobilier résidentiel en Suisse alémanique.

La société vise pour ses investisseurs une génération durable de valeur en mettant à disposition des espaces répondant à la demande du marché et présentant l'impact le plus faible possible sur l'environnement. Notre équipe interdisciplinaire et notre approche globale en matière de gestion d'actifs nous permettent d'obtenir des succès pérennes.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet : www.fundamentarealestate.ch

Ticker : FREN, no de valeur : 4.582.551, ISIN : CH0045825517

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives, par exemple des informations utilisant les termes « croit », « suppose », « s'attend à » ou des formulations similaires. De telles déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats, la situation financière, le développement ou la performance réels de l'entreprise et ceux qui sont explicitement ou implicitement supposés dans ces déclarations. Compte tenu de ces incertitudes, le lecteur ne doit pas se fier à de telles déclarations prospectives. L'entreprise n'assume aucune obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives ou de les adapter aux futurs événements ou évolutions.